## Question de Daniel Senesael à Marie-Christine Marghem Ministre de l'Environnement

Objet : Sixième extinction de masse des animaux

Madame la Ministre.

Dans une étude publiée lundi 10 juillet par les *Proceedings of the National Academy of Sciences (PNAS)*, des chercheurs d'universités américaine et mexicaine évoquent la menace d'un « *anéantissement biologique* », après avoir analysé les évolutions des populations de plus de 27 000 espèces de vertébrés terrestres, soit la moitié des mammifères, oiseaux, reptiles et amphibiens connus.

Selon cette étude, les causes de ce qu'il convient d'assimiler à la sixième extinction de masse que la Terre ait connue sont imputables, en premier lieu, à la perte et à la dégradation de l'habitat sous l'effet de l'agriculture, de l'exploitation forestière, de l'urbanisation ou de l'extraction minière. Viennent ensuite la surexploitation des espèces (chasse, pêche, braconnage), la pollution, les espèces invasives, les maladies et, plus récemment, le changement climatique.

Selon les conclusions des auteurs de l'étude, nous ne disposerions que de deux à trois décennies pour agir notamment en utilisant des technologies moins destructrices pour l'environnement, en endiguant le commerce des espèces en voie de disparition ou encore en aidant les pays en développement à maintenir les habitats naturels et à protéger leur biodiversité. Il en irait de la survie de la biodiversité mais également de l'humanité.

Madame la Ministre,

Avez-vous pu prendre connaissance de cette étude ? Quel est votre point de vue par rapport à celle-ci ?

Partagez-vous la conclusion selon laquelle si non n'agissons pas dans les deux à trois décennies à venir, la survie de la biodiversité serait en danger ?

Quelles mesures concrètes sont mises en place afin de lutter efficacement contre l'extinction de masse qui se profile ?

Je vous remercie,

Daniel Senesael Député Fédéral

## Réponse de la Ministre Marghem :

Cher collègue, je vous remercie pour votre question. Elle rejoint une de mes préoccupations majeures et me permet de mettre en avant l'action réalisée dans le cadre des compétences qui m'ont été conférées quant à la protection et à l'utilisation durable de la biodiversité et

des nombreux services écosystémiques qu'elle nous offre. Le 21 avril dernier, j'ai lancé la stratégie BeBiodiversity annoncée lors des vingt ans de la participation de la Belgique à la Convention sur la diversité biologique, en 2016. J'estime que la situation est grave et qu'il faut remonter cette thématique au même niveau que les préoccupations liées aux changements climatiques. Le fil rouge de cette stratégie est la co-responsabilité entre citoyens, administrations et entreprises. Nous avons tous notre rôle à jouer.

La stratégie dont je parle comprend une campagne triennale de communication qui court jusqu'à la fin de la législature et ambitionne de sensibiliser, éduquer et, je l'espère, mobiliser l'ensemble de la société. Elle vise aussi à soutenir le développement puis l'utilisation d'outils d'aide à la décision dont ont besoin les entreprises pour passer à l'action. Un de ces outils, co-financé par les Régions, permettra à toute entreprise d'identifier ses actions en faveur de la biodiversité en tenant compte de son contexte spécifique. Un autre outil vise à fournir aux acheteurs des matières premières d'origine biologique un outil d'évaluation des impacts sur la biodiversité de leur politique d'approvisionnement. À côté de ces actions ciblées, j'ai également renforcé l'équipe d'inspection. Elle comprenait auparavant deux personnes chargées uniquement d'assurer le respect de la Convention CITES sur le commerce des espèces menacées. J'en ai fait une équipe d'inspection Espèces, forte de sept à neuf personnes. Elle assurera le contrôle de la mise en œuvre non seulement de la législation CITES mais aussi de celle sur les espèces exotiques envahissantes et des législations relatives aux bois durables.

En outre, en collaboration avec les ministres De Block et Ducarme, nous avons mis plus d'un million d'euros sur la table pour réaliser des avancées sur la protection du service essentiel de la pollinisation (service écosystémique). Je vous signale également le lancement récent de l'appel à projets dans le cadre du LIFE Belgian Nature Integrated Project (BNIP) qui se fait en collaboration avec les Régions. Une enveloppe totale de 100 000 euros est disponible pour de nouveaux projets visant notamment à la restauration des habitats européens et/ou à la protection des espèces européennes telles que mentionnées dans les directives européennes "Habitats" et "Oiseaux".

Je soutiens par ailleurs financièrement l'African Elephant Fund et le parc national des Virunga. Il est en effet essentiel d'aider à travailler sur les causes de la disparition d'espèces dans des pays qui ne disposent de l'acquis communautaire européen. La Belgique porte aussi sur la scène internationale des messages clairs sur l'importance de la protection des cétacés pour l'écosystème marin mais aussi des zones maritimes protégées en Antarctique ainsi que dans la mise en œuvre des engagements de la Convention sur la diversité biologique.

## Réplique de Daniel Senesael :

Madame la ministre, je vous remercie pour les éléments de réponse que je partage et soutiens, allant dans le sens nécessaire pour le maintien de cette biodiversité tant en danger. Je vous remercie pour toutes les actions reprises qui participent à ce maintien.